



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
8 juillet 2009  
Français  
Original : anglais/russe

**Assemblée générale  
Soixante-troisième session  
Point 114 de l'ordre du jour  
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies  
et les organisations régionales ou autres**

**Conseil de sécurité  
Soixante-quatrième année**

**Lettre datée du 6 juillet 2009, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration des chefs des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective, adoptée le 14 juin 2009 à la session du Conseil de sécurité collective de l'Organisation tenue à Moscou (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 114 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session, et du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Vitaly Churkin



**Annexe à la lettre datée du 6 juillet 2009 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Déclaration des chefs des États membres de l'Organisation  
du Traité de sécurité collective**

Lors de la session ordinaire du Conseil de sécurité collective, les chefs des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) – à savoir la République d'Arménie, la République du Bélarus, la Fédération de Russie, la République du Kazakhstan, la République kirghize et la République du Tadjikistan – ont examiné l'évolution de la situation internationale, en particulier dans les régions adjacentes à la zone de compétence de l'Organisation, ainsi que les questions touchant la coopération dans le domaine des affaires étrangères.

Les chefs des États membres de l'OTSC notent que la situation internationale se caractérise de plus en plus par la formation d'un système multipolaire de relations internationales et l'intensification de la coopération aux niveaux mondial et régional.

Il subsiste cependant plusieurs aspects négatifs qui mettent en péril la sécurité des États membres de l'OTSC. En particulier, le processus de désarmement multilatéral reste dans l'impasse et le risque de prolifération des armes de destruction massive n'est pas écarté; les rapports de force se perpétuent par inertie; et la crise financière et économique mondiale continue de faire durement sentir ses effets sur l'ensemble de la situation. L'action collective concertée qui est menée pour surmonter cette crise aux échelons national, régional et mondial peut contribuer à réunir les conditions nécessaires au renforcement de la confiance mutuelle et à la définition de nouvelles initiatives constructives touchant les relations internationales.

Pour les chefs des États membres de l'OTSC, la crise survenue dans le Caucase en août 2008 a mis en évidence la nécessité de réformer le système européen de sécurité tel qu'il existe, et catalysé le dialogue international sur cette réforme.

Les chefs des États membres de l'OTSC sont partisans d'un monde dénucléarisé et engagent tous les pays à concourir à cet objectif. Ils saluent la décision que la Fédération de Russie et les États-Unis ont prise de collaborer en vue de réduire encore le nombre de leurs armes nucléaires. Ils soutiennent l'universalisation et le renforcement dans son intégralité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui constitue l'un des principaux mécanismes du système de sécurité collective, et s'attacheront à en accroître l'efficacité étant entendu que toutes les parties doivent s'acquitter sans condition de leurs obligations et respecter l'intégrité de ses trois piliers, qui sont la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les problèmes de sécurité internationale liés à la prolifération des armes nucléaires et à l'acquisition de matières nucléaires par des agents autres que des États doivent être réglés dans le cadre du TNP.

Les chefs des États membres de l'OTSC soulignent la grande importance que le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale revêt pour le désarmement multilatéral et la non-prolifération, et encouragent toutes les puissances nucléaires à signer le Protocole sur les garanties de sécurité annexé à cet instrument.

Les chefs des États membres de l'OTSC demandent que des travaux collectifs d'élaboration d'un nouveau modèle de sécurité dans la zone euro-atlantique s'engagent le plus tôt possible, sur la base de l'initiative de la Russie visant la conclusion d'un traité sur la sécurité en Europe. Ils espèrent que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres organisations internationales et régionales pourront contribuer au dialogue sur cette question.

L'OTSC réaffirme sa volonté de collaborer de façon constructive avec toutes les structures compétentes qui œuvrent dans l'espace euro-atlantique et eurasiatique. Seule une action conjointe de tous les États, ainsi que des organisations internationales et régionales, permettra de combler le grave déficit de sécurité en Eurasie, dans le respect du principe selon lequel un État ne saurait renforcer sa propre sécurité au détriment de celle des autres.

Les chefs des États membres de l'OTSC considèrent que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est l'un des éléments essentiels de la sécurité dans la région euro-atlantique. Ils n'en sont pas moins préoccupés par la volonté de l'alliance de s'élargir, par le rapprochement de son infrastructure des frontières de certains États membres, par le projet d'installation d'un troisième site de défense antimissile balistique des États-Unis en Europe orientale et par les retards enregistrés dans la ratification de la version adaptée du Traité sur les forces armées classiques en Europe.

Les chefs des États membres de l'OTSC ont exprimé leur profonde préoccupation devant la situation difficile de l'Afghanistan, qui tend à s'aggraver, ainsi que par la menace que ne cesse de poser le narcoterrorisme depuis le territoire afghan. Ils jugent nécessaire dans ces conditions de renforcer la coordination des efforts internationaux visant à stabiliser la situation en Afghanistan et à écarter cette menace.

Les chefs des États membres de l'OTSC considèrent qu'outre recourir à la force pour combattre le terrorisme international, il est indispensable d'activer la recherche commune de solutions politiques et diplomatiques permettant de rétablir la paix en Afghanistan et sont disposés à examiner toutes initiatives allant dans ce sens.

Les chefs des États membres de l'OTSC réaffirment leur volonté d'intensifier la coopération dans les affaires internationales pour résoudre les problèmes de politique extérieure communs, renforcer les positions de leurs États dans le monde contemporain et préserver leurs intérêts nationaux dans les domaines de la sécurité et de la stabilité.

Moscou  
14 juin 2009